

CEPM

Centre d'enseignement professionnel de Morges

Excuse pour absence

Les justificatifs d'absences doivent parvenir dans la semaine de la reprise des cours. Toute absence non justifiée sera passible d'une sanction.

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Maître de classe : _____

Employeur : _____

Absence du _____ à _____ au _____ à _____
(date et heure) (date et heure)

Durant cette absence, j'ai manqué les tests suivants:

_____ _____ _____

Motifs:

- Maladie/accident avec certificat médical
- Maladie/accident sans certificat médical
- Affaires militaires ou PCi (convocation)
- Décès
- Convocation officielle (attestation)
- Traitement médical
- Autres (à préciser ci-dessous)

Annexe : certificat médical attestation convocation

À remplir par l'entreprise et l'apprenti.e

Lieu : _____ Date : _____

Signatures : _____
du représentant légal de l'apprenti

Timbre et signature de l'employeur :

Remarques importantes au verso

Excuse pour absence

L'élève est tenu de suivre régulièrement l'enseignement professionnel.

Il est responsable de s'informer des matières enseignées pendant son absence et de se mettre à jour avec les cours manqués.

Chaque absence fait l'objet d'une excuse écrite et motivée. Elle doit parvenir à la direction de l'Ecole dans les 7 jours. Elle comprend les indications demandées au recto.

Les excuses sont signées par le maître d'apprentissage et le représentant légal (élève mineur).